



## Titre de séjour UE longue durée

Par **zakia38**, le **13/02/2015** à **14:59**

Bonjour,

Je m'appelle zakia, je souhaite avoir des renseignements s il vous plaît!

Mon frère de nationalité marocaine habite en Espagne il a uun titre de séjour UE longue durée le problèmec est qu iil n'a plus de travail et souhaite entrer en France!

Mes questions: est ce que est possible d habité en france avec ce titre de séjour?  
est ce que c est possible de travailler avec en france?

Je vous remercie pour votre aide

cordialement

zakia

Par **zakia38**, le **14/02/2015** à **16:05**

Je remonte le poste, j ai vraiment besoin de votre aide s il vous plaît!

Par **aguesseau**, le **14/02/2015** à **17:26**

bjr,

le site de l'administration française,

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17359.xhtml>

il est indiqué:

" Spécificité du séjour sous carte bleue européenne

Si vous détenez une carte de séjour carte bleue européenne, vous relevez de conditions particulières de séjour.

Vous devez justifier de 5 ans de séjour sous couvert de cette carte dans un pays de l'Union européenne (UE) , dont les 2 années précédant votre demande en France.

Le séjour dans l'UE doit avoir été ininterrompu. Des périodes d'absences sur les 5 ans sont toutefois autorisées.

Couverture maladie, ressources et logement:

Vous devez détenir :

- une assurance maladie,
- des ressources stables, suffisantes et régulières pour subvenir à vos besoins.

Vos revenus doivent atteindre au moins le montant du Smic . Ils sont appréciés par rapport à vos conditions de logement (qui doit être approprié).

Toutes vos ressources propres sont prises en compte. Les prestations familiales et certaines allocations sont exclues."

votre frère peut se renseigner dans un consulat de france.

cdt